

DECISION N° 222-527

**Construction de la médiathèque du VERNET et d'un espace Adolescent Jeunesse -Mission de Contrôle Technique**

Direction Grands Projets Bâtiments

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjoints et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT Adjoint.

Dans le cadre du NPNRU, sur la diagonale du Vernet, la Ville souhaite construire un équipement structurant abritant une médiathèque et un espace adolescent.

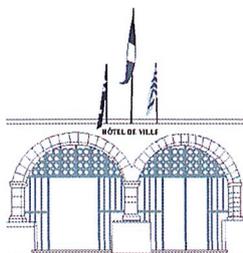
L'implantation du bâtiment devra permettre de dégager les abords le long du canal et face au parc Maillol, en conservant l'ombrage des platanes, et en privilégiant une implantation du bâtiment au Sud de la parcelle.

C'est dans la réflexion sur cette implantation, l'aménagement et l'usage des espaces extérieurs libérés au Nord, et au travail du parvis sur l'Avenue Joffre face au lycée et/ou la traversée piétonne de l'Avenue, que le projet permettra une cohérence urbaine, sociale et culturelle.

Le projet devra permettre l'aménagement :

- D'une médiathèque sur 1 100 m<sup>2</sup> de surface utile, avec extérieur et parking de 50 places.
- D'un espace adolescent jeunesse sur 130 m<sup>2</sup> de surface utile comprenant une salle polyvalente de 70 m<sup>2</sup>.

Pour finaliser cet aménagement, une mission de contrôle technique a été lancée



le coût de celle-ci a été estimé à 23 000€H.T pour un montant de travaux estimé à 3 252 000€H.T.

Considérant qu'au terme de la consultation organisée selon la procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, il convient de conclure un marché concernant la **Mission de Contrôle Technique dans le cadre de la construction de la médiathèque du Vernet et d'un espace Adolescent Jeunesse**

Le présent marché est décomposé en lot unique et celui-ci est estimé à 23 000 € H.T.

Le 10 mars 2022, une consultation par mail a été adressée à 3 sociétés spécialisées, fixant la date de remise des offres au 25 mars 2022 à 12 h dernier délai.

Trois offres ont été réceptionnées dans les délais.

Les offres étant conformes administrativement, il a été procédé à leur analyse.

Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
1. Prix des prestations – Mode de calcul : (offre / moyenne des offres) x coefficient	40 %
2. Valeur technique de l'offre – Mode de Calcul : (offre / moyenne des offres) x coefficient	60 %

**DECIDE**

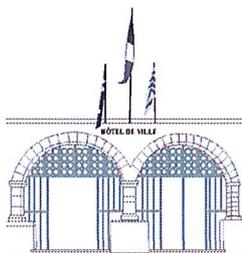
ARTICLE 1 :

De retenir après analyse l'offre parfaitement conforme aux prescriptions techniques, présentée par le Bureau de Contrôle :

- VERITAS CONSTRUCTION, 3 boulevard de Clairfont Bât E 66350 TOULOUGES, pour un montant de 22 200 € H.T., soit 26 640 € T.T.C.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article R. 2181-1 du Code de la Commande Publique, les candidats non retenus ont été informés par courrier en date du 25 avril 2022 du rejet de leur offre



L'attributaire a été avisé par courrier en date du 4 mai 2022 que son offre a été retenue.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,  
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,  
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal

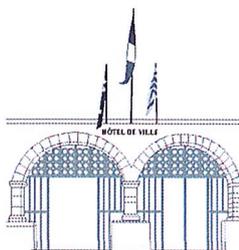
Fait à Perpignan, le 29 JUIN 2022

ID Télétransmission 066-216601367-20220629-156669-A2-1-1

Accusé reçu le : 29 JUIN 2022

Affiché le : 29 JUIN 2022

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint





# RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES APRES NEGOCIATION

Opération	Mission Contrôle technique construction de la médiathèque du Vernet et d'un espace adolescent jeunesse	Délai prévisionnel	-
Estimation BC € HT	23 000	Estimation travaux € HT	3 252 000

Pour le Maire  
Par subdélégation  
L'Adjoint

Critères de sélection	Prix	Coefficient : 40%	Calcul : (offre/moyenne des offres) X 0,4
	Valeur technique de l'offre	Coefficient : 60%	Calcul : 1-(note/10) X 0,6



François DUSSAUBAT

Entreprises	Montant des Offres				Note (offre/moyenne des offres) X 0,4
	Ouverture plis (acte engagement)		Après vérification		
	€ HT	Taux %	€ HT	Taux %	
SOCOTEC	51 874,38	1,595	51 874,38	1,595	0,605
VERITAS	22 200,00	0,683	22 200,00	0,683	0,259
QUALICONSULT	28 775,00	0,885	28 775,00	0,885	0,336
Moyenne des Offres			34 283,13		34 283,13

## 2) Valeur technique de l'offre

Entreprises	Par Phase					Note 1-(note/20) X 0,6				
	Mémoire technique 1 point	Phase 0 réunions du comité technique 1 point	Phase 1 Examen documents de conception 1 point	Phase 2 Examen documents d'exécution 3 points	Phase 3 Examen ouvrages sur chantier 2 points		Phase 4 Phase préalable à la réception 1,5 point	Phase 5 Garantie de parfait achèvement 0,5 point		
SOCOTEC	0,60	1,00	0,64	1,76	1,64	1,12	0,25	7,01	0,390	
VERITAS	0,80	1,00	0,77	2,40	1,17	1,17	1,17	0,50	7,81	0,366
QUALICONSULT	0,90	1,00	0,87	3,00	1,62	1,62	1,45	0,25	9,09	0,327

## 3) Classement des offres

Entreprises	Notes obtenues par critère					Note finale	Classement final
	Prix	Classement	Valeur technique de l'offre				
SOCOTEC	0,61	3	0,39	3	0,995	3	
VERITAS	0,26	1	0,37	2	0,625	1	
QUALICONSULT	0,34	2	0,33	1	0,663	2	

Les trois offres reçues sont complètes. Après comparaison du temps proposé par l'entreprise avec le temps estimé nécessaire par le maître d'ouvrage et application des critères, l'offre de VERITAS est la mieux disante.

Pour le Maire,

Ingénieur en Chef

Proposition : Il est proposé de retenir l'offre de VERITAS



L'Adjoint Délégué  
Jacques PALACIN

Perpignan le :  
Par :

M. RAMONET

**Note méthodologique**

**PHASE 0**

**Examen des projets en phase concours**

Critère noté sur 10 points ramené à 1

NOM	Éléments à analyser	note	Commentaire	Note attribuée	Note finale /1
SOCOTEC	Participations aux réunions du comité technique d'analyse des esquisses concours (3 demi-journées)	# / 10		10,00	1,00
VERITAS	Participations aux réunions du comité technique d'analyse des esquisses concours (3 demi-journées)	10 / 10		10,00	1,00
QUALICONSULT	Participations aux réunions du comité technique d'analyse des esquisses concours (3 demi-journées)	10 / 10		10,00	1,00

**Nombre et qualification des effectifs par phase**

**PHASE 1**

**Examen des documents de conception**

Critère noté sur 10 points ramené à 1

NOM	Éléments à analyser	note	Commentaire	Note attribuée	Note finale /2
SOCOTEC	Elaboration du rapport en phase DIAG	0,00 / 1		6,44	0,64
	Elaboration du rapport en phase APS	0,57 / 1			
	Elaboration du rapport en phase APD	0,80 / 1			
	Elaboration des notices de sécurité et d'accessibilité	1,00 / 1			
	Elaboration du rapport en phase PRO/DCE	0,67 / 2			
	Examen des documents techniques du projet et élaboration du RICt	0,40 / 1			
	Réunions de mise au point technique APS (3 réunion de 2h)	1,00 / 1			
	Réunions de mise au point technique APD (2 réunions de 2h chacune)	1,00 / 1			
	Réunions de mise au point technique DCE (1 réunion de 2h)	1,00 / 1			
	Elaboration du rapport en phase DIAG	0,00 / 1			
VERITAS	Elaboration du rapport en phase APS	1,00 / 1		7,67	0,77
	Elaboration du rapport en phase APD	1,00 / 1			
	Elaboration des notices de sécurité et d'accessibilité	0,67 / 1			
	Elaboration du rapport en phase PRO/DCE	2,00 / 2			
	Examen des documents techniques du projet et élaboration du RICt	0,00 / 1			
	Réunions de mise au point technique APS (3 réunion de 2h)	1,00 / 1			
	Réunions de mise au point technique APD (2 réunions de 2h chacune)	1,00 / 1			
	Réunions de mise au point technique DCE (1 réunion de 2h)	1,00 / 1			
	Elaboration du rapport en phase DIAG	0,00 / 1			
	Elaboration du rapport en phase APS	0,86 / 1			
QUALICONSULT	Elaboration du rapport en phase APD	1,00 / 1		8,69	0,87
	Elaboration des notices de sécurité et d'accessibilité	0,83 / 1			
	Elaboration du rapport en phase PRO/DCE	2,00 / 2			
	Examen des documents techniques du projet et élaboration du RICt	1,00 / 1			
	Réunions de mise au point technique APS (3 réunion de 2h)	1,00 / 1			
	Réunions de mise au point technique APD (2 réunions de 2h chacune)	1,00 / 1			
	Réunions de mise au point technique DCE (1 réunion de 2h)	1,00 / 1			

**Nombre et qualification des effectifs par phase**

**PHASE 2**

**Examen des documents d'exécution**

Critère noté sur 10 points ramené à 3

NOM	Éléments à analyser	note	Commentaire	Note attribuée	Note finale /2
SOCOTEC	ouvrages de structures	1,33 / 2		5,87	1,76
	ouvrages assurant la fonction clos et couvert	1,07 / 2			
	tous les corps d'état secondaires	1,07 / 2			
	installations techniques (électricité, CVC, alarme, plomberie, etc...)	0,8 / 2			
	Participations à des réunions de mise au point technique (réunions)	1,6 / 2			
	ouvrages de structures	1,33 / 2			
	ouvrages assurant la fonction clos et couvert	1,07 / 2			
	tous les corps d'état secondaires	1,6 / 2			
	installations techniques (électricité, CVC, alarme, plomberie, etc...)	2 / 2			
	Participations à des réunions de mise au point technique (réunions)	2 / 2			
VERITAS	ouvrages de structures	2 / 2		8,00	2,40
	ouvrages assurant la fonction clos et couvert	2 / 2			
	tous les corps d'état secondaires	2 / 2			
	installations techniques (électricité, CVC, alarme, plomberie, etc...)	2 / 2			
	Participations à des réunions de mise au point technique (réunions)	2 / 2			
QUALICONSULT	ouvrages de structures	2 / 2		10,00	3,00
	ouvrages assurant la fonction clos et couvert	2 / 2			
	tous les corps d'état secondaires	2 / 2			

**Nombre et qualification des effectifs par phase**

**PHASE 3**

**Examen sur chantier**

Critère noté sur 10 points ramené à 2

NOM	Éléments à analyser	note	Commentaire	Note attribuée	Note finale /2
SOCOTEC	<p>Examen des documents formalisant les résultats des vérifications techniques effectuées par les constructeurs énumérés à l'article 1792-111° du code civil pour les ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle</p> <p>1 visite ponctuelle de chantier par mois avec avis de passage et fiche de contrôle</p> <p>Participations aux réunions de chantier (1 réunion mensuelle minimum, temps estimatif de 3 h par réunion)</p> <p>Établissement d'une synthèse tous les deux mois des avis ou remarques non suivies d'effet</p>	1,2 / 3		8,20	1,64
VERITAS	<p>Examen des documents formalisant les résultats des vérifications techniques effectuées par les constructeurs énumérés à l'article 1792-111° du code civil pour les ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle</p> <p>1 visite ponctuelle de chantier par mois avec avis de passage et fiche de contrôle</p> <p>Participations aux réunions de chantier (1 réunion hebdomadaire sur 2 minimum, temps estimatif de 2 h par réunion)</p> <p>Établissement d'une synthèse tous les deux mois des avis ou remarques non suivies d'effet</p>	2,4 / 3		5,86	1,17
QUALICONSULT	<p>Examen des documents formalisant les résultats des vérifications techniques effectuées par les constructeurs énumérés à l'article 1792-111° du code civil pour les ouvrages et éléments d'équipement soumis au contrôle</p> <p>1 visite ponctuelle de chantier par mois avec avis de passage et fiche de contrôle</p> <p>Participations aux réunions de chantier (1 réunion hebdomadaire sur 2 minimum, temps estimatif de 2 h par réunion)</p> <p>Établissement d'une synthèse tous les deux mois des avis ou remarques non suivies d'effet</p>	3,0 / 3		8,12	1,62

**Nombre et qualification des effectifs par phase**

**PHASE 4**

**Phase préalable à la réception**

Critère noté sur 10 points ramené à 1,5

NOM	Éléments à analyser	note	Commentaire	Note attribuée	Note finale /1
SOCOTEC	Vérifications finales des différentes installations électriques, incendie, chauffage, conditionnement d'air, dispositions constructives.	0,40 / 1			
	Établissement du pré-rapport technique 1 mois avant les OPR	1,00 / 1			
	Établissement du Rapport de Vérification Après Travaux (RVAT) pour la commission de sécurité + rapport sollicité + rapport hard	1,00 / 2			
	Assistance à la visite de la commission de sécurité	1,00 / 1			
	Vérification des levées de réserves	0,80 / 1			
	Établissement du rapport final de contrôle technique	1,00 / 1			
	Vérification initiale des installations électriques	0,57 / 1			
	Rédaction attestation finale relative à l'accessibilité handicapés	0,67 / 1			
	Vérifications finales des différentes installations électriques, incendie, chauffage, conditionnement d'air, dispositions constructives.	1,00 / 1			
	Établissement du pré-rapport technique 1 mois avant les OPR	0,50 / 1			
	Établissement du Rapport de Vérification Après Travaux (RVAT) pour la commission de sécurité + rapport sollicité + rapport hard	2,00 / 2			
	Assistance à la visite de la commission de sécurité	0,67 / 1			
	Vérification des levées de réserves	0,80 / 1			
VERITAS	Établissement du rapport final de contrôle technique	0,50 / 1			
	Vérification initiale des installations électriques	1,00 / 1			
	Vérification en vue de l'obtention du CONSUEL	0,67 / 1			
	Rédaction attestation finale relative à l'accessibilité handicapés	0,67 / 1			
	Vérifications finales des différentes installations électriques, incendie, chauffage, conditionnement d'air, dispositions constructives.	1,00 / 1			
	Établissement du pré-rapport technique 1 mois avant les OPR	1,00 / 1			
	Établissement du Rapport de Vérification Après Travaux (RVAT) pour la commission de sécurité + rapport sollicité + rapport hard	2,00 / 2			
	Assistance à la visite de la commission de sécurité	0,67 / 1			
	Vérification des levées de réserves	1,00 / 1			
	Établissement du rapport final de contrôle technique	1,00 / 1			
	Vérification initiale des installations électriques	1,00 / 1			
	Vérification en vue de l'obtention du CONSUEL	1,00 / 1			
	Rédaction attestation finale relative à l'accessibilité handicapés	1,00 / 1			
QUALICONSULT				9,67	1,45

Nombre et qualification des effectifs par phase		PHASE 5		Examen des travaux effectués pendant la garantie de parfait achèvement	
		Critère noté sur 10 points ramené à 0,5			
NOM	Éléments à analyser	note	Commentaire	Note attribuée	Note finale /1
SOCOTEC	Examen des ouvrages et éléments d'équipement ayant été soumis au contrôle et qui font l'objet de travaux effectués pendant la garantie de parfait achèvement :	5 / 10		5,00	0,25
VERITAS		10 / 10		10,00	0,50
QUALICONSULT		5 / 10		5,00	0,25

Valeur technique

Entreprises	Éléments analysés	Note		Note	Total	
					/10	/1
SOCOTEC	Confirmation des éléments du DCE	2	Les missions demandées dans le CCAP sont prises en comptes	2	6,00	0,60
	Présentation de la société	2	Présentation détaillée - Intervenant expérimentés - Expérience sur un équipement similaire - Interventions et consultations de spécialistes et ingénieurs	2		
	Prise en compte spécificité de l'opération	6	Prise en compte générale de l'opération avec rappel des coûts et du programme sans aborder les spécificités du dossier notamment l'accompagnement en phase concurrent.	2		
VERITAS	Confirmation des éléments du DCE	2	Les missions demandées dans le CCAP sont prises en comptes	2	8,00	0,80
	Présentation de la société	2	Présentation détaillée - Intervenant expérimentés - Expérience sur un équipement similaire - Interventions et consultations de spécialistes et ingénieurs	2		
	Prise en compte spécificité de l'opération	6	Prise en compte générale de l'opération avec rappel des coûts et du programme sans aborder les spécificités du dossier mais description précise de l'accompagnement en phase concurrent.	4		
QUALICONSULT	Confirmation des éléments du DCE	2	Les missions demandées dans le CCAP sont prises en comptes	2	9,00	0,90
	Présentation de la société	2	Présentation détaillée - Intervenant expérimentés - Expérience sur un équipement similaire - Interventions et consultations de spécialistes et ingénieurs	2		
	Prise en compte spécificité de l'opération	6	Prise en compte de la spécificité du dossier, notamment sur les points importants (Structures - sismiques - ERP - catégorie - incendie)	5		

Phases de mission						SOCOTEC						VERTAS						QUALICONSULT						Hours IWO	
Examen des projets en phase concurrent						Points	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note			
1. Travail de bureau de conception de l'ouvrage et réalisation de l'ouvrage						10	12	10,00	12	10,00	12	10,00	12	10,00	12	10,00	12	10,00	12	10,00	12	10,00	12		
<b>Total Phase 0</b>																							12		

Examen des documents de conception						Points	heures	Note								
1. Elaboration de l'étude de faisabilité						1	4	0,57	9	1,00	6	0,86	7	1,00	6	0,86
2. Elaboration de l'étude de pré-projet						1	8	0,80	12	1,00	10	1,00	10	1,00	10	1,00
3. Elaboration de l'étude de projet						1	8	1,00	4	0,57	5	0,83	6	0,83	6	0,83
4. Elaboration de l'étude de détail						2	4	0,67	17	2,00	14	2,00	12	1,00	12	1,00
5. Examen des documents techniques du site et de l'ouvrage						2	4	0,40	2	0,50	16	1,00	10	1,00	10	1,00
6. Examen des documents techniques de l'ouvrage						1	2	1,00	2	1,00	2	1,00	2	1,00	2	1,00
7. Examen des documents techniques de l'ouvrage et de l'ouvrage						1	4	1,00	4	1,00	4	1,00	4	1,00	4	1,00
8. Examen des documents techniques de l'ouvrage et de l'ouvrage						1	6	1,00	6	1,00	6	1,00	6	1,00	6	1,00
<b>Total Phase 1</b>							40	6,44	54	7,67	63	8,49	57	7,67	63	8,49

Examen des documents d'exécution						Points	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note
1. Examen des documents techniques de l'ouvrage						2	12	1,33	12	1,33	28	2,00	18	1,80
2. Examen des documents techniques de l'ouvrage						2	8	1,07	8	1,07	28	2,00	15	1,60
3. Examen des documents techniques de l'ouvrage						2	8	1,07	12	1,60	24	2,00	20	2,00
4. Examen des documents techniques de l'ouvrage						2	8	0,80	24	2,00	28	2,00	20	2,00
5. Examen des documents techniques de l'ouvrage						2	9	1,40	10	2,00	12	2,00	10	1,00
<b>Total Phase 2</b>							44	5,87	66	8,00	120	10,00	78	7,80

Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement fournis au compte						Points	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note
1. Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement fournis au compte						3	2	1,20	4	2,40	9	3,00	5	3,00
2. Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement fournis au compte						2	54	2,00	28	1,56	28	1,44	36	1,44
3. Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement fournis au compte						2	288	2,00	110	1,36	108	1,28	149	1,49
4. Examen sur chantier des ouvrages et éléments d'équipement fournis au compte						3	18	3,00	2	0,60	8	2,40	10	3,00
<b>Total Phase 3</b>							342	8,20	144	5,84	150	8,12	220	22,00

Phase préalable à la réception						Points	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note
1. Travaux de préparation des documents techniques						1	4	0,40	10	1,00	16	1,00	10	1,00
2. Travaux de préparation des documents techniques						1	4	1,00	2	0,50	4	1,00	4	1,00
3. Travaux de préparation des documents techniques						2	4	1,00	10	2,00	10	2,00	8	1,00
4. Travaux de préparation des documents techniques						1	4	1,00	2	0,47	2	0,67	3	1,00
5. Travaux de préparation des documents techniques						1	4	0,80	4	0,80	4	1,00	5	1,00
6. Travaux de préparation des documents techniques						1	4	1,00	2	0,50	6	1,00	4	1,00
7. Travaux de préparation des documents techniques						1	4	0,57	8	1,00	8	1,00	7	1,00
8. Travaux de préparation des documents techniques						1	4	0,67	4	0,67	8	1,00	6	1,00
9. Travaux de préparation des documents techniques						1	8	1,00	4	0,67	6	1,00	6	1,00
<b>Total Phase 4</b>							40	7,44	46	7,80	64	9,67	53	6,33

Examen des travaux effectués pendant la période de point d'achèvement						Points	heures	Note	heures	Note	heures	Note	heures	Note
1. Examen des travaux effectués pendant la période de point d'achèvement						10	2	5,00	8	10,00	2	5,00	4	5,00
2. Examen des travaux effectués pendant la période de point d'achèvement							2	5,00	8	10,00	2	5,00	4	5,00
<b>Total Phase 5</b>														
<b>Nombre total d'heures</b>							500		330		413		424	

